



Conseils de sécurité

quant à l'installation de cloisons de protection
afin de contrer la propagation de la COVID-19
pour les **véhicules de promenade, camions et autobus**

Ce guide a pour objectif de transmettre des informations générales afin de rendre l'installation de cloisons de protection la plus sécuritaire possible pour les occupants d'un véhicule, chauffeur et passagers, lorsque recommandé par l'Institut national en santé publique du Québec (INSPQ), ou toute autre autorité compétente. Ainsi, les informations indiquées dans le présent guide se veulent des conseils pour vous aider dans la mise en place de ces nouveaux outils de protection et non des obligations imposées par la Société.

Avant d'entreprendre toute modification, nous vous conseillons de consulter le manuel d'utilisation du propriétaire ou tout autre document produit par le fabricant de véhicules.

Ainsi, la Société ne pourra pas être tenue responsable de tout bris ou dommage causés aux véhicules ni de toute blessure causée à une personne lors de l'installation de la cloison de protection. La Société ne pourra pas non plus être tenue responsable de la perte de valeur ou de la perte de garantie du fabricant applicable aux véhicules à la suite des modifications apportées à ces derniers. Nous vous conseillons par ailleurs d'utiliser les services des spécialistes en la matière et de valider auprès d'eux les modifications que vous envisagez d'effectuer.

Prenez également note que le présent document est basé sur les informations disponibles au moment de rédiger ces recommandations. Puisque la situation et les connaissances sur la COVID-19 évoluent rapidement, les propositions énoncées ci-dessous pourraient éventuellement être modifiées.

Mise en garde

Cloisonner une partie d'un véhicule comporte certains risques, notamment :

- la possibilité d'entraver le déploiement de sacs gonflables (rideaux latéraux et sacs gonflables dans les sièges) lors d'accidents;
- des blessures liées au contact possible avec une paroi rigide ou des coupures en cas de bris de la paroi lors d'impacts;
- des complications lors de l'évacuation en cas d'urgence et l'augmentation du temps requis;
- l'augmentation du temps requis pour intervenir en cas de blessures/problèmes avec les enfants transportés;
- la réduction de la visibilité du conducteur due, entre autres, aux reflets;
- la communication entre les occupants plus difficile.

Pour minimiser les risques liés à l'utilisation d'une paroi en vue de limiter la propagation du virus pendant la période de crise, il est suggéré de suivre les conseils suivants.

1. MATÉRIAU À UTILISER

Sélectionnez un type de matériau présentant l'un des ensembles de caractéristiques suivants (en ordre de priorité) :

1. Un matériau très transparent et clair, très souple, ayant des propriétés limitant la propagation de la flamme et le dégagement de fumée et d'une épaisseur permettant de se déchirer sans l'aide d'outils pour permettre une évacuation rapide en cas d'urgence. Les matériaux pouvant être utilisés sont, par exemple, le vinyle ou une feuille de polyéthylène. Ce type de matériau souple minimise les risques liés aux impacts et ne limitera pas l'accès aux sorties d'urgence.
2. Lorsque la situation ne permet pas l'utilisation d'une paroi souple, une paroi de polycarbonate (connu notamment sous la marque Lexan) qui a été certifié selon la norme ANSI-Z26.1.
3. Une paroi de polycarbonate très transparente dont l'épaisseur permet une bonne flexibilité pour amortir les impacts (qui ne répond pas nécessairement à la norme ANSI-Z26.1). Certaines de ces parois de polycarbonate ont même des traitements de surface pour les aider à résister à l'abrasion qui pourrait être engendrée par un nettoyage fréquent. Ce type de matériau est nettement plus résistant que d'autres types de plastiques, comme le populaire acrylique (connu notamment sous la marque Plexiglass).

2. INSTALLATION DE LA CLOISON

2.1 VÉHICULES DE PROMENADE OU CAMIONS

Avant de faire une installation, vous pourriez vérifier auprès de l'INSPQ si certains moyens de prévention sont à favoriser pour votre type de véhicule et votre corps de métier. Notamment, pour les chauffeurs de taxi et les policiers et agents de sécurité et le covoiturage en général, il y a certaines directives.

- <https://www.inspq.qc.ca/publications/2938-recommandations-chauffeurs-taxi-covoiturage-covid-19>
- <https://www.inspq.qc.ca/publications/2935-policiers-agents-de-securite-covid19>
- <https://www.inspq.qc.ca/publications/3001-utilisation-cloisons-voitures-covid19>

Conseils d'installation

- Installez la cloison derrière la première rangée de sièges du véhicule, soit le plus près possible des dossiers des sièges avant, pour laisser au conducteur un maximum de visibilité. Idéalement, la cloison doit être en contact avec les sièges dans le cas d'une paroi rigide. Assurez-vous toujours que les sièges sont en contact avec la paroi s'ils ont été déplacés. Ceci limitera les risques de blessures dans l'éventualité d'une collision, car la flexibilité de la paroi s'appuyant aux dossiers des sièges avant permettra aux dossiers de faire leur travail d'amortissement.
- Laissez un maximum d'espace à la rangée de sièges arrière.
- Arrondissez les arêtes si le matériau utilisé n'est pas souple.
- Utilisez des moyens de fixation le moins rigide possible aux endroits où un occupant pourrait les atteindre. Aucun élément rigide, tel qu'un mécanisme de fixation, ni même une paroi trop épaisse, ne devrait se trouver à une distance inférieure à 110 cm à partir de l'endroit le plus reculé sur le siège. Des velcros, des boutons-pression et des attaches en plastique peuvent être utilisés pour fixer la cloison.
- Réservez les places assises se trouvant devant une partie de cloison qui ne peut s'appuyer directement sur un dossier de siège aux personnes de petite taille (enfants). Ainsi, la personne aura moins de risque de percuter la paroi et que celle-ci se brise. Un autocollant pour rappeler cette règle peut être apposé sur la cloison.

IMPORTANT

- Ne fixez pas la cloison avec des éléments perforant les surfaces intérieures du véhicule sans avoir vérifié si un sac gonflable, une ceinture de sécurité ou du filage électrique se trouvent derrière. Les moulures de plastique de finition intérieure des cadrages de

portes et les extrémités de la voûte de toit sont de bons exemples d'éléments qui ne doivent pas être percés au moyen de vis.

- Il y a plusieurs zones de déploiement de sacs gonflables dans un véhicule, comme illustré dans l'image ci-contre. N'installez pas d'éléments rigides dans l'une de ces zones. Une paroi rigide de la largeur du véhicule devrait avoir une ouverture dans les coins supérieurs. Il s'agit de créer cette ouverture entre le mur et suivre le contour des sièges, incluant leurs appuie-têtes, et ce, jusqu'au bas des vitres. Une paroi souple avec des attaches à faible pouvoir de retenue aurait l'avantage de fermer cet espace de façon à ce que la voûte du toit puisse s'ouvrir et laisser les sacs gonflables latéraux se déployer.



Les rideaux gonflables offrent une excellente protection en cas d'impact latéral.

Source : <https://thecarseatlady.com/sideairbagsandkids/>

2.2 AUTOBUS

Conseils d'installation

- Utilisez, de préférence, les choix de matériau numéro 2 ou 3, présentés au point 1 de ce document, soit la paroi rigide de polycarbonate.
- Posez la cloison directement à l'arrière du chauffeur si nécessaire, et à la droite du chauffeur de façon à éviter toute obstruction du pare-brise et de limiter les reflets au maximum. Pour ce faire, il est possible :
 - de limiter le prolongement de la cloison vers le pare-brise;
 - d'installer la cloison en angle.
- Si une paroi souple offrant une très bonne visibilité est utilisée, installez-la de façon que le chauffeur puisse la déployer lors d'un arrêt au moment où les gens montent et descendent, par exemple comme un rideau. Les reflets importants associés aux matériaux souples nuisent à la vision du conducteur. Toutefois, le chauffeur n'a pas à ouvrir la paroi après tous les arrêts s'il estime avoir une visibilité suffisante.
- Dans le cas d'un autobus affecté au transport d'écoliers, lorsque le véhicule est en mouvement, assurez-vous que la paroi permette au conducteur de surveiller le comportement des écoliers sans nuisance. D'autres conseils relatifs aux autobus scolaires se trouvent sur cette page de Transports Canada :
 - <https://www.tc.gc.ca/fr/services/routier/directives-federales-pour-exploitation-autobus-scolaires-pendant-pandemie-COVID-19.html>
- Créez un mécanisme d'ouverture rapide de la cloison pour permettre d'éliminer temporairement les reflets indésirables qui réduisent la visibilité vers la droite. Ce mécanisme n'est pas nécessaire si la cloison est installée de sorte que le chauffeur puisse aisément, en avançant la tête, obtenir une visibilité complète du pare-brise et du côté droit sans regarder à travers la cloison de protection.
- Assurez-vous que la cloison ne comporte pas de structure gênant la visibilité ni d'arêtes vives.
- La cloison ne doit pas gêner les mouvements du chauffeur nécessaires à la conduite normale et sécuritaire.
- Assurez-vous que la cloison ne se déplace pas lorsque l'autobus est en mouvement.
- Assurez-vous que la cloison ne constitue pas un obstacle en cas d'évacuation d'urgence du chauffeur, par le chauffeur lui-même ou par un premier répondant.
- Ne fixez pas la cloison sur les ancrages de sièges ou de ceintures.

- Si des parois sont installées devant les bancs des passagers, ces parois et leurs structures ne doivent pas modifier le mode de déformation des bancs à l'impact ni leur capacité d'amortissement. Par ailleurs, les issues de secours doivent demeurer facilement repérables et accessibles.

3. ENTRETIEN DE LA CLOISON

Favorisez une installation qui sera facilement nettoyable et qui couvrira les zones qui peuvent être manipulées par le chauffeur. Si la paroi de polycarbonate n'a pas de traitement de surface afin d'augmenter sa résistance à l'abrasion, il est possible qu'elle doive être remplacée plus rapidement après usage.

4. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Veillez prendre note que les informations mentionnées au présent guide ont pour objectif de vous aider dans la mise en place de ces outils de protection dans le cadre de la pandémie.

Contactez-nous à la suite de tout problème en lien avec l'utilisation de la cloison afin que nous puissions ajuster nos recommandations au besoin, à l'adresse DGELSV@saaq.gouv.qc.ca.

Suivez les recommandations de l'INSPQ pour d'autres moyens de prévenir la propagation de la COVID-19 et pour avoir un environnement de travail sécuritaire au-delà de la sécurité automobile :

- <https://www.inspq.qc.ca/publications>
- <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/air-interieur-ventilation>

*Société de l'assurance
automobile*

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité